

Élection du Conseil communal

On se dirige vers un statu quo :
3 PLR + 2 PS ! Mais ...

Certes, le suspense n'est pas aussi intense qu'aux États-Unis, toutefois les spéculations vont bon train. À prendre connaissance des positions des trois « grands » partis, les jeux semblent faits ! Ce sera le statu quo : une figure nouvelle issue des rangs socialistes remplacera Christian Mermet : Eric Sivignon ! À moins que les Verts parviennent à convaincre...



Eric Sivignon (PS).



Marie-France Vaucher (Les verts).

La rédaction a souhaité recueillir les positions des différents groupes qui seront représentés au législatif de la Commune de Val-de-Travers, soit sept formations !

L'avis des trois « grands » partis

Pour le plus grand de ces groupes, le Parti libéral-radical, la posture apportée par Quentin di Meo est claire, même si elle doit être confirmée par l'assemblée générale : « Dès le début de la campagne, le PLR a toujours été très clair sur ses objectifs. Une progression au législatif et, surtout, le maintien de nos trois conseillers communaux à l'exécutif. L'un pouvant aller avec l'autre, notre progression au Conseil général, avec l'obtention de deux sièges supplémentaires, confirme la volonté des électeurs de notre commune (...) Le PLR reste, et de loin, la première force politique de notre commune, devançant de 6 sièges le Parti socialiste, deuxième force représentée à Val-de-Travers. La logique voudrait donc un statu quo au sein du Conseil communal. Au-delà de ça, le PLR a toujours privilégié les compétences et la collégialité des candidats. Deux éléments indiscutables et fondamentaux pour le bon fonctionnement de nos institutions. Depuis sa fusion, Val-de-Travers a toujours su adopter un modèle « qui marche ». Il est donc de la responsabilité des élus de maintenir cet équilibre qui a largement fait ses preuves. » On a appris, de surcroît, que l'unique élu de la liste des Vert'libéraux ne se rangera pas dans les rangs de la droite, Vincent Casaubon désirant faire ses premières expériences politiques tout seul !

Au Parti socialiste – cf. communiqué de presse en page 11 –, malgré la perte de 3 sièges, le maintien de deux représentants au sein de l'exécutif semble aller de soi. Sarah Fuchs Rota l'exprime ainsi : « Le PSVDT relève que l'élection du Conseil général a montré la satisfaction de la population à l'égard du Conseil communal, puisque les membres de l'exécutif sortants ont réalisé les meilleurs résultats de leurs listes respectives. Le PSVDT y voit non seulement une reconnaissance quant au travail effectué, mais aussi une attente de stabilité quant à la composition du Conseil communal, en place depuis la

naissance de Val-de-Travers. Deuxième parti de la commune avec 10 sièges au Conseil général, le PSVDT proposera deux candidats pour le Conseil communal, soit Frédéric Mairy, conseiller communal depuis 2013, et Eric Sivignon, désigné par l'assemblée générale tenue le 6 novembre. Il soutiendra par ailleurs les trois conseillers communaux PLR, candidats à leur succession ».

Quant à l'Union démocratique du centre, par le biais de Niels Rosselet-Christ : « L'UDC devrait renoncer à sa prétention au 5^e siège, étant donné que les conditions invoquées ces 4 dernières années ne sont à ce jour plus remplies, l'une étant de représenter au moins 20% de l'électorat, l'autre que le candidat compte parmi les élus du Conseil général. Notre parti a émis des revendications légitimes mais non entendues lors de la dernière législature. Notre but était de confirmer, voire renforcer notre position pour la 4^e législature. Or, le souverain en a décidé autrement et notre parti a perdu les sièges gagnés il y a 4 ans, passant de 21 à 14.5% de part de l'électorat. Nos prétentions reposant sur des critères qui ne sont plus réunis, l'UDC se ralliera donc à un statut quo, à savoir 3 PLR et 2 PS ! (...) Une rumeur circule quant à une « candidature des petits partis », une candidate représentant à la fois le POP, les Verts, les Vert'libéraux et AGORA. Cette option, là encore, est d'une incohérence totale, puisque les partis mentionnés représentent des forces politiques très différentes et l'on imagine difficilement une candidate qui fédérerait toutes ces formations politiques ! Sur la base de ces réflexions, nous réitérons donc notre volonté de nous rallier au choix le plus cohérent, à savoir le statut quo (3 PLR, 2 PS) ».

Et les autres ?

La rumeur bruissait depuis quelques jours, les Verts pourraient présenter un ou une candidate susceptible de rassembler les « petits partis ». C'est aujourd'hui confirmé – cf. communiqué de presse en page 11 – puisque le nom de Marie-France Vaucher est désormais dévoilé. Le communiqué

Voir suite en page 3

Courrier

Val-du-Travers

HEBDO

Maison fondée en 1854

Editeurs | Imprimeurs | Montandon Sàrl
Impressum Rédaction :
Place d'Armes 15 - 2114 Fleurier
+41 32 861 10 28
info@courrierhebdo.ch

Abonnement annuel suisse : Fr. 80.- TTC

Publicité (+ TVA) :
Annonce : Fr. 0.65 le mm. Réclame : Fr. 1.20 le mm
Délai pour le dépôt des annonces :
Mardi à 12 h.
Tirage : 7250 exemplaires

Distribué le jeudi dans tous les villages du Val-de-Travers

LES TITRES DE LA SEMAINE

Jeudi 12 novembre 2020 N°41

PAGE 2

PAGE COMMUNALE

Une année démocratique particulière

PAGE 8

FORMATION

Romain Mingard brille aux SwissSkills 2020

PAGE 10

COVID-19

Soutiens en faveur des entreprises et des emplois

PREMIER CAHIER

Infos communales 2
Chronique régionale 3
Carnet de la semaine 4

DEUXIÈME CAHIER

Les emplois 5
Infos utiles 5
Affaires immobilières 6
Chronique régionale 7, 8

TROISIÈME CAHIER

Bonnes tables 9
Chronique régionale 10, 11, 12
Où sortir 12
Les sports 12

3 CAHIERS | 12 PAGES

Encre noire

Harmonie

Nouvelle vague, nouvelles mesures ! Les visages s'assombrissent, les propos se rebellent, les esprits s'échauffent et le ton monte et divise. Hélas...

Pour preuves, les discours abscons et dangereux des tenants du complotisme, l'indescriptible indiscipline de personnes de tous âges, irrespectueuses de la santé de leurs congénères et, enfin, les déchirures d'amitiés de longue date dès lors que l'on ne partage pas, d'un commun accord, les mesures de nos autorités.

Ainsi, après le goût et l'odorat, aurions-nous également perdu le sens de l'harmonie ? Ou, plus simplement, le bon sens...

À l'évidence, si l'on n'y prend pas garde, le virus risque bien de nous désunir plutôt que nous souder afin de mieux faire front. Car le « vivre ensemble » demeure une règle essentielle, pas seulement pour notre qualité de vie mais pour satisfaire le fruit de nos besoins élémentaires : vivre !

Pour ce qui est de l'harmonie, une balade en forêt suffit à comprendre ce que signifie le mieux vivre.

Plumôbec

Naissance

Yana Bezzola Kingue
Champvent

Décès

M. Arnaldo Balmas
88 ans, Saint-Sulpice

En plus dans ce numéro

Cora lance un appel à la générosité des Vallonnières et des Vallonniers.

Courrier
Val-du-Travers
HEBDO

DÉLAIS DE RÉCEPTION

Annonces → mardi 12 h
Avis tardifs, deuils et naissances → jeudi 8 h
Texte rédactionnel → mardi 12 h



COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

Une année démocratique particulière

En cette année particulière qui a vu notre fonctionnement démocratique mis sous pression (songeons un instant aux mesures exceptionnelles et justifiées prises par le Conseil fédéral lors du confinement du printemps), les élections communales, qui auraient dû avoir initialement lieu le 14 juin dernier, ont finalement pu se dérouler le 25 octobre, non sans quelques soubresauts informatiques.

En règle générale, la législature se termine avec les élections communales. En 2020, elle se prolongera extraordinairement jusqu'au 31 décembre ; le Conseil général et le Conseil communal de la période 2016-2020 poursuivront donc leurs activités jusqu'à la Saint-Sylvestre. Le 14 décembre, ces « anciennes » autorités siégeront une dernière fois ensemble pour adopter le budget 2021.

Le nouveau Conseil général issu des urnes en octobre siègera quant à lui pour la première fois

le vendredi 27 novembre prochain lors de la session de constitution des autorités. Cette séance, qui se déroulera à nouveau dans les salles de gymnastique d'espaceVAL pour garantir la sécurité sanitaire de tous les participants, sera l'occasion pour les 41 nouveaux conseillers généraux d'élire les membres de leur bureau et les cinq conseillers communaux. Finalement, ils nommeront les membres de quatre commissions (conseil d'établissement scolaire, commission de gestion et des finances, commission de naturalisations et des agrégations, et commission des règlements).

Au terme de cette séance, les nouveaux conseils général et communal s'effaceront pour reprendre le flambeau le Jour de l'an. Avec la crise sanitaire, la législature 2021-2024 ne durera que 3,5 ans au lieu des quatre années usuelles. Une preuve de plus que le Covid-19 a un impact sur toutes les activités humaines, qu'elles soient économiques, associatives ou politiques.

ANNONCES

Arrêté de circulation routière

Pour mémoire, l'arrêté concernant les mesures hivernales s'applique dès le 1^{er} novembre et jusqu'au 15 mars. Les arrêtés et les plans sont disponibles sur www.val-de-travers.ch/page/arretes.

Arrêté concernant l'ouverture des magasins pour la période de fin de d'année

Les magasins situés dans la commune de Val-de-Travers pourront demeurer ouverts le vendredi 27 novembre 2020 jusqu'à 21 h et le mercredi 23 décembre 2020 jusqu'à 20 h.

A la recherche d'un emploi ?

Consultez nos offres d'emploi sous Facebook, NEMO News et www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi

INFORMATIONS PRATIQUES

Favorisez le recours aux moyens électroniques et téléphoniques

Même si les bureaux de la commune de Val-de-Travers restent ouverts durant cette deuxième vague, le Conseil communal demande à la population de recourir autant que possible aux prestations en ligne, à la messagerie ou au téléphone pour contacter l'administration communale.

Le contact au travers de l'accueil au guichet représente un facteur important de risque de transmission du virus pour tout le monde, citoyen-ne-s et personnel communal. Les coordonnées des différents services sont disponibles sur notre site Internet www.val-de-travers.ch.



Au Vallon – Grand-Rue de Couvet décorée pour la fête cantonale de gymnastique de juillet 1929 (21/24)

© MRVT

Echo des autorités

Nourrissage des pigeons et autres animaux sauvages

Lors de la séance du Conseil général du 28 septembre dernier, le Conseil communal a répondu à une interpellation relative au tir aux pigeons en précisant réfléchir à des moyens de régulation de cette espèce commensale des humains plus en phase avec notre époque.

Parmi les pistes permettant de durablement améliorer la situa-

tion, le Conseil communal aimerait souligner l'importance de ne pas nourrir ces oiseaux à l'instar de tous les autres animaux sauvages qui occupent nos villages. En effet, des pigeons nourris par l'homme se reproduiront toute l'année et leur population ne cessera d'augmenter, engendrant divers problèmes, tels que maladies, parasites et mortalité accrue des jeunes pigeons. Comme l'écrit la Ville

de Lausanne sur sa page Internet (www.lausanne.ch/vie-pratique/nature/la-nature-et-vous/bonnes-pratiques-conseils-nature/faune/pigeons.html) : « Vous voulez le bien-être des pigeons ? Ne les nourrissez pas ! »

Il en est de même pour les autres animaux présents en milieu urbain, comme les renards, les canards ou encore les goélands (et oui, ils arrivent au Val-de-Travers). Le fait de donner à manger à ces animaux peut avoir des conséquences absolument désastreuses pour eux (notamment perte de l'instinct de survie, rapprochement inadéquat des habitations et des humains) mais aussi pour la biodiversité locale (déséquilibre de l'écosystème, prolifération des animaux opportunistes).

Si vous respectez la nature, ne nourrissez pas les animaux sauvages !

Votations du 29 novembre

En raison des mesures sanitaires, le Conseil communal recommande à la population de Val-de-Travers de voter par correspondance. Il sera toutefois toujours possible de vous rendre au bureau de vote de Fleurier (rue du Temple 8) entre 10 h et 12 h le 29 novembre. N'oubliez pas de vous munir du matériel reçu ! La carte de vote est obligatoire, sans quoi vous ne pourrez pas prendre part au scrutin. Le port du masque est également exigé.

Vote par correspondance

Attention, votre carte de vote doit contenir votre date de naissance et signature ; veillez à l'insérer dans l'enveloppe-retour – et non dans l'enveloppe de vote – afin que l'adresse de l'administration communale apparaisse dans la fenêtre. N'oubliez pas de l'affranchir sans faute si vous l'envoyez par la poste, sans quoi votre vote ne pourra pas être pris en considération. A envoyer au plus tard le jeudi 26 novembre en courrier A. Par ailleurs, vous avez la possibilité

de déposer votre enveloppe de vote dans l'urne ou la boîte aux lettres communale de votre village. Elles seront régulièrement relevées jusqu'à la fermeture du vote par correspondance, soit le dimanche matin à 10 h.



Renseignements

www.ch.ch/fr/democratie/votations
Administration communale : 032 886 43 00 selon les horaires suivants : Lundi à jeudi : 8 h 30-12 h - 13 h 30-17 h
Vendredi : 7 h 30-15 h non-stop
En sus des notices explicatives fédérale et cantonale, les électrices et électeurs ont la possibilité de se documenter sur les sites Internet suivants : www.swiss.vote et www.easyvote.ch

Alors, toutes et tous aux urnes : ensemble, faisons remonter le taux de participation de notre commune et contribuons à la vie démocratique de notre pays !

EN BREF

Poursuite des annulations

Comme lors de la première vague, de nombreuses manifestations publiques et privées sont annulées. Au niveau des événements organisés par la Commune, nous devons malheureusement annoncer l'annulation du traditionnel repas des noces d'or qui réunit chaque année en novembre de nombreux couples célébrant leurs 50 ans de mariage. La séance publique concernant le concept de stationnement à Noiraigue est quant à elle reportée à des jours meilleurs.

LE VAL-DE-TRAVERS
qualités naturelles

On se dirige vers un statu quo : 3 PLR + 2 PS ! Mais ...

Suite de la page 1

des Verts commence ainsi : « Portant avec conviction et détermination des valeurs écologiques et sociales, la candidature de Marie-France Vaucher se veut une alternative provenant de "petites formations", telles que Les Verts et AGORA. Elle ambitionne également de permettre une bien meilleure représentativité, en désignant une femme aux compétences largement reconnues parmi les futurs membres de l'exécutif communal (...) ».

Cette communication ne dit rien du POP qui, lui, s'en tient à une position empreinte de prudence et de détermination à la fois puisque Philippe Vaucher s'exprime ainsi : « Nous avons rédigé un questionnaire que nous enverrons très prochainement aux candidats pour décider d'une stratégie et qui nous soutiendront. Dans tous les cas, nous ne soutenons pas de candidats à l'heure actuelle et attendons les réponses de chacun pour prendre une décision ! ».

Revenons donc à AGORA par le biais de Thierry Ray : « Nous observons qu'environ 37% des sièges du Conseil général sont désormais occupés par des partis ou groupements hors PS et PLR. Compte-tenu de ce qui précède, pour garantir une meilleure représentation de la population, est venu le moment qu'une candidature émerge provenant d'un

autre parti que ceux cités ci-dessus. Ces derniers étant d'ailleurs largement représentés depuis 12 ans.

Si nous nous dirigeons vers une situation où les dés sont "pipés", à savoir 3 PLR et 2 PS, il ne faut pas s'étonner que les gens se désintéressent de la chose politique et des élections communales en particulier. Cette année, une fois de plus, nous sommes l'un des plus mauvais élèves du canton en termes de taux de participation avec 30,9%. En résumé, si une candidature solide et fiable venait à émerger d'un plus petit parti réunissant des compétences telles que : leadership, intégrité, esprit d'analyse et capacité de gestion, tout en restant sensible aux valeurs d'AGORA comme l'état des finances communales, la protection de la nature et de nos paysages, nous la soutiendrons ! ».

Enfin, pour ce qui concerne les Vert'libéraux, outre la phrase sybilline : « Nous sommes en discussion avec les autres partis ! », rien n'a filtré.

Tout se jouera donc le 27 novembre prochain, si la séance est confirmée et, on l'espère, devant un public non pas en rangs serrés mais qui respecte les consignes sanitaires.

Ck

Domaines des Oeillons et de Longeaigue Dépôt des signatures

Comme mentionné en page 11, le Parti ouvrier et populaire (POP) du Val-de-Travers a déposé, hier en fin de journée, les signatures pour

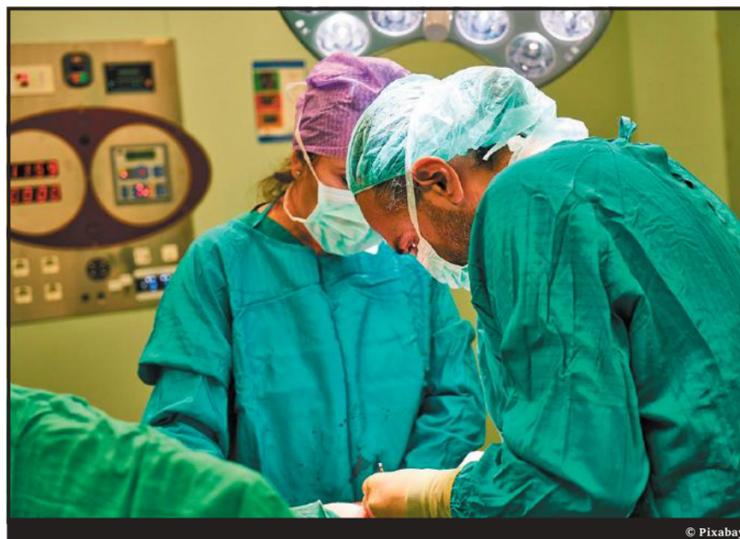
les 2 référendums contre la vente des domaines agricoles communaux des Oeillons (1033 signatures) et de Longeaigue (996 signatures).



Communiqué du 5 novembre 2020

Le dispositif extraordinaire du RHNe pour faire face au Covid-19 sous forte pression

L'hôpital cantonal s'est réorganisé pour pouvoir accueillir jusqu'à 250 patients Covid dans ses murs. Avec l'utilisation des lits privés et la projection hors les murs des équipes médicales du RHNe pour les couvrir, il sera possible d'ajouter jusqu'à cent lits supplémentaires. Un centre de tri avancé des urgences a été installé dans le hall du site de Pourtalès. Le secteur des urgences du site de La Chaux-de-Fonds a été fortement étendu.



Depuis le début de la semaine, le Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) a renforcé son dispositif pour faire face à l'augmentation rapide du nombre de cas de Covid-19. La Suisse fait partie des pays les plus touchés au monde, avec 174 cas positifs confirmés pour 10'000 habitants. L'incidence est presque deux fois plus élevée dans le canton Neuchâtel avec 314 cas pour 10'000 habitants malgré une sous-estimation liée aux limites du système de tests. Cette situation a un impact direct sur les hospitalisations : le 4 novembre en fin de journée, 120 patients Covid positifs et 19 patients suspects en attente du résultat du test étaient hospitalisés.

Ce contexte extrêmement tendu a amené le RHNe à mettre en place un dispositif extraordinaire qui permettra d'accueillir au besoin jusqu'à 250 patients Covid en parallèle des 150 lits nécessaires à la prise en charge de tous les autres patients nécessitant des soins urgents. Avec l'utilisation des lits des acteurs privés sous super-

vision médicale du RHNe, il sera possible de monter jusqu'à 350 lits Covid.

Pour libérer des locaux au sein des urgences du site de Pourtalès et accueillir des patients couchés, le tri des urgences et la Voie verte adulte ont été délocalisés dans le hall d'entrée depuis le 3 novembre. Ouvert de 8 h à 20 h, ce dispositif permet notamment d'identifier les patients ambulatoires suspicion Covid sans les faire entrer dans l'hôpital et de séparer les flux programmés et non programmés. Le même dispositif sera mis en place pour les urgences pédiatriques dès la fin de cette semaine. Sur le site de La Chaux-de-Fonds, la capacité d'accueil de patients couchés aux urgences a été augmentée de manière importante avec l'utilisation des locaux du bloc opératoire et de la physiothérapie.

Le dispositif extraordinaire dédié aux patients Covid comprend une dizaine d'unités d'hospitalisation dédiées sur les sites de Pourtalès, de La Chaux-de-Fonds

et du Locle. Parmi elles, une unité spécialisée de ventilation non invasive (VNI) à Pourtalès et un secteur dédié à la VNI à La Chaux-de-Fonds. En soins intensifs, le nombre de lits a été triplé pour atteindre 14 lits à Pourtalès et 10 à La Chaux-de-Fonds. Avec 24 lits de soins intensifs pour 178'000 habitants, le RHNe offre un nombre supérieur à la moyenne des hôpitaux comparables. L'institution ouvre en outre ce jeudi 6 lits de soins continus à Pourtalès.

Les hôpitaux romands se sont entendus pour ne pas activer les dispositifs exceptionnels tant que des lits certifiés de soins intensifs sont disponibles dans le réseau romand et national. L'objectif est de préserver le plus longtemps possible la meilleure prise en charge des patients dans toutes les disciplines médicales.

Dans cette logique, 13 transferts ont été effectués depuis le 26 octobre en direction du CHUV et de l'Inselspital, notamment, via la coordination des soins intensifs.

En cas de saturation du système, les hôpitaux activeront leurs possibilités de montée en puissance de lits de soins intensifs. Le dispositif du RHNe pourrait alors monter à un maximum de 30 lits de soins intensifs avec le recours à d'autres professionnels, notamment de l'anesthésie.

Avec les mesures prises, le RHNe est prêt à affronter l'augmentation des cas hospitalisés jusqu'à saturation des moyens mis en place. Néanmoins, si le taux de reproduction du virus n'est pas rapidement freiné par les mesures en cours, l'ensemble du système de santé suisse pourrait se trouver saturé. Le réseau neuchâtelois serait parmi les premiers en difficulté au vu du taux actuel d'hospitalisations bien au-dessus de la moyenne nationale.

Le RHNe rappelle que le respect strict des mesures barrières est une condition sine qua non pour éviter une limitation des soins au niveau cantonal et national.

Comm.

Bonjour Val-de-Travers.
Bonjour prime basse.

Profitez de primes avantageuses dans le canton de Neuchâtel!

Agence Val-de-Travers
Rue du Grenier 11, 2114 Fleurier, 058 277 73 97, christelle.gertsch@css.ch

Votre santé.
Votre partenaire.



Demander maintenant une offre personnelle.

Naissance

C'est une fille!



Nous sommes fous de joie d'annoncer la naissance de notre petite

Yana

le 6 novembre 2020

Nina Bezzola et Yannick Kingue
Rue de la Forge 2
1443 Champvent

EN CAS D'URGENCE

Les pharmacies de service au Vallon sont ouvertes au public le dimanche et jours fériés de 11 h à 12 h et de 17 h à 18 h.

Policlinique de l'RHNe Val-de-Travers, Couvet (7j/7 et 24h/24)	
Rendez-vous suivi et pansements	032 919 47 08
Permanence médico-chirurgicale	0848 134 134
Ambulance	144

Intoxication	145
Police-secours	117
Service de défense incendie et de secours (SDIS Valtra)	118
Police neuchâteloise	
Fleurier	032 889 62 27
Service de l'eau de Val-de-Travers	032 886 43 78
	NUMÉRO D'URGENCE
Du lundi au jeudi, de 17h à 7h ainsi que le vendredi après-midi, le week-end et les jours fériés. En dehors de ces heures, le service de l'eau est atteignable au	032 886 43 45

En cas de fuite ou autres problèmes concernant le réseau d'eau sis sur le domaine public.

un problème de santé ? composez le bon numéro :



urgences: **144**



services de garde: **médecin pharmacien dentiste**
0848 134 134



hotline pédiatrique: **032 713 38 48**

ne.ch

In memoriam



« Il y a quelque chose de plus fort que la mort, c'est la présence des absents dans la mémoire des vivants »

Jean d'Ormesson

En souvenir de **Patrick GÉRARD**

2012 – 10 novembre – 2020

Tu avais 40 ans

Huit ans que tu es parti ; tu nous as quittés si subitement à ton corps défendant.

Pas un jour ne passe sans que nous pensions à Toi.

Tu nous manques tellement.

Pour toujours dans nos cœurs.

Ton épouse, tes enfants, tes parents, ta famille, tes amis qui t'aiment.

Avis mortuaires

Les membres de la **Fondation Gilbert-André Girardier** ont le pénible devoir d'annoncer le décès, survenu le 29 octobre 2020 dans sa maison de Balgach (SG), de

Madame Elisabeth Regula GIRARDIER née Fischer

en 1935, veuve de Gilbert-André, indéfectible membre invitée permanente du Conseil de la Fondation, qu'elle a soutenu, conseillé et accompagné dès son origine. Elle a toujours eu à cœur de permettre aux Vallonniers de profiter du Parc Girardier et de le préserver dans son authenticité.

Nos sincères condoléances vont à sa famille et particulièrement à sa fille Viviane Jacqueline, notre dévouée présidente.

Saint-Sulpice

C'est ma paix que je vous donne. Ne soyez pas inquiets, ni effrayés.
Jean 14, 27

Son épouse :

Natalina Balmas, Zanotelli

Ses enfants :

Valdo et son épouse Nicole Balmas, Hedi Balmas et son ami Silvano Valitutti,

Ses petits-enfants :

Flavio et son épouse Gabrielle Balmas, Jornod, Emilie et son époux Joël Bähler, Balmas et sa fille Mathilde Bähler,

Ses arrière-petits-enfants :

Sofia et Livio,

ainsi que les familles parentes et alliées Balmas, Zanotelli

ont la tristesse de faire part du décès de

Monsieur Arnaldo BALMAS

enlevé à leur tendre affection à l'âge de 88 ans, le mercredi 4 novembre 2020.

En raison de la situation actuelle, une cérémonie d'adieu s'est déroulée dans l'intimité de la famille et de ses proches.

Adresses de la famille :

Valdo Balmas
Quartier Pont-de-la Roche 1
2123 Saint-Sulpice

Hedi Balmas
Rue Jean-Jacques Rousseau 2
2108 Couvet

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part

Jean-Bernard Furer
1985 - 2020



Dans l'impossibilité de répondre personnellement à chacun, la famille de

Monsieur Jacques SIMON

remercie tous ceux qui, par leur présence, leurs messages de sympathie et autres marques d'affection l'ont soutenue dans cette douloureuse épreuve.

Fleurier, novembre 2020

« J'avais l'impression que le bâtiment allait s'effondrer ! J'ai eu très peur », raconte Curt.

L'explosion est un coup dur de plus pour le Liban. Le pays, qui supporte depuis plusieurs années le poids de la crise des réfugiés syriens, est depuis quelque temps accablé par une récession sans précédent et par l'épidémie de Covid-19. Ces crises ont plongé le pays dans un chaos total et les besoins de la population se creusent davantage chaque jour.

Medair distribue d'ores et déjà des abris d'urgence et fournit une prise en charge psychologique des victimes. Curt Tyler nous raconte ce qui se passe sur le terrain depuis l'explosion.

Dans les heures qui ont suivi l'explosion, que s'est-il passé ?

C'était le chaos le plus complet. Il nous aura fallu plusieurs heures pour enfin comprendre ce qui venait de se passer. Dans l'incertitude, de nombreuses rumeurs circulaient. On ne savait pas s'il s'agissait d'un accident ou d'une attaque. Les gens étaient paniqués ; nombre de bâtiments étaient réduits en poussière. On pouvait voir des voitures aplaties, éparpillées dans la rue. Les fenêtres et les portes des bâtiments avaient explosé. Jonchées de débris, les rues étaient méconnaissables.

Comment se porte l'équipe Medair depuis l'explosion ?

Dieu merci, la quasi-totalité de l'équipe se trouvait à Zahlé au moment de l'explosion ; Zahlé se situe à quelques heures de Beyrouth. Nous avons une équipière qui était à Beyrouth et qui a été légèrement blessée, mais elle va mieux et nous aide déjà dans la réponse d'urgence.

Ce type d'évènement est traumatisant pour toute personne impliquée. Nous avons mis en place des consultations de soutien psychologique pour tout équipier qui en ferait la demande. Mais nous avons vraiment une équipe formidable qui travaille très dur pour répondre à tous les besoins.

À suivre



MEDAIR
AIDE D'URGENCE ET RECONSTRUCTION

Explosion à Beyrouth : « J'avais l'impression que le bâtiment allait s'effondrer »

Kate Kardol - 13 août 2020

Curt Tyler, directeur de Medair au Liban, nous parle de son expérience à Beyrouth, à la suite de l'explosion du 4 août, et de ce que Medair y fait pour venir en aide aux victimes.

Curt Tyler se trouvait dans un ascenseur le 4 août lorsque les déflagrations au port de Beyrouth ont secoué la ville. Il était censé retrouver son épouse après cinq mois de séparation (en raison des restrictions liées au Covid-19), mais cet heureux projet a dû être abandonné.



AVIS IMPORTANT CONCERNANT LES SERVICES FUNÈBRES

Afin de faciliter le recensement des personnes se rendant dans un service funèbre, merci à celles qui le peuvent, de télécharger l'application pour téléphone portable **eat's me** disponible sur Google Play et Apple Store.

Cette application va générer un code QR sur votre téléphone qui sera scanné par nos soins à l'entrée du lieu de la cérémonie.

Vous pouvez également vous rendre sur le site internet **eat's me** et obtenir un code QR à imprimer.

Cette application vous sera également utile dans divers lieux (restaurant, bar, discothèque, cinéma).

En vous remerciant d'avance de votre compréhension.

Yan Dubois

Tél. 032 861 12 64

Tél. 032 861 38 35 - pf.dubois@bluewin.ch



VAL-DE-TRAVERS

Toutes formalités
À votre service 24 h sur 24
Prévoyance funéraire

Tél. 032 861 12 64

Tél. 032 861 38 35 - pf.dubois@bluewin.ch

Décali de réception des avis tardifs, mortuaires et de naissance :

JEUDI MATIN 8 HEURES

À LOUER
à FLEURIER
Areuse 4
Appartement de 2 pièces

3° étage est, cuisine non agencée, WC-douche rénové, cave, galetas, buanderie.

Loyer **Fr. 380.-**
+ charges Fr. 130.-

Dès le 01.12.2020 ou à convenir

Fiduciaire Lebet
Grand-Rue 10
2112 Môtiers
Tél. 032 866 15 14
gerancelebet@valtra.ch

À LOUER
à FLEURIER
Petits-Clos 45-47
de suite
Garage

Loyer **Fr. 95.-**

Fiduciaire Lebet
Grand-Rue 10
2112 Môtiers
Tél. 032 866 15 14
gerancelebet@valtra.ch

À LOUER
à COUVET
de suite
Appartement de 3 1/2 pièces

Loyer **Fr. 1'000.-**
charges comprises

Tél. 079 958 74 67

À LOUER
à TRAVERS
Appartement de 4 pièces

rénové, cuisine spacieuse ouverte sur salon, 3 chambres, salle de bains + WC séparés dans immeuble avec ascenseur + jardin.

Loyer **Fr. 1'050.-**
charges comprises
Tél. 079 647 78 93

À LOUER
à COUVET
Preyel 5
Garage

Loyer **Fr. 100.-/mois**
Libre dès le 01.12.2020
Tél. 079 679 54 07

À LOUER

à COUVET, Grand'Rue 29

Local commercial, 154 m²

De plain-pied, ces locaux (anciennement cabinet médical) se prêtent à un usage paramédical ou diverses activités de service. Le prix de location est à discuter en fonction des transformations nécessaires au gré du preneur.

Pour tout renseignement ou visite, merci d'envoyer un e-mail avec vos coordonnées et les raisons de votre intérêt à:

Expert_VAE@bluewin.ch

JFM IMMOBILIER

Terrain à vendre de 2400 m²

JFM immobilier
079 866 27 89
jfm-immobilier.com

À VENDRE
Bois de feu scié à 25 cm.
Sac de 15 kilos à Fr. 10.-

Livraison possible sur demande.

Tél. 079 449 43 44

THÉRAPEUTE
ELSA

Avenue de la Gare 14B
Fleurier
078 868 15 02

Rebouteuse, masseuse diplômée reconnue par les ass. complémentaires.

Sur rendez-vous

www.responsabilite-sans-faute-non.ch



« Entreprises responsables »

NON!
à l'initiative qui rate sa cible!

Entreprise en bâtiment

YVAN BORDIGNON

- Maçonnerie
- Béton armé
- Plâtrerie
- Carrelage
- Divers

CLOS-DONZEL ● 2114 FLEURIER ● Tél. 032 861 41 31



ebl



EBL Telecom
Heures de conseil à Couvet

Les 5 et 19 novembre de 14h à 18h
chez Steve Maillot TV Satellite

Des questions sur le thème de la télé-communication? Venez nous rendre visite pour un conseil gratuit et personnalisé.

Steve Maillot TV Satellite,
Grand-Rue 32, 2108 Couvet



EBL Telecom | T 0800 325 000
Rue de la Vauche 6, 2800 Delémont

ebl-telecom.ch

CHAUFFAGE • SANITAIRE
SERVICE APRES-VENTE
BRULEURS GAZ - MAZOUT BREVET FEDERAL

Fabrice Keller - 079 179 04 20
Mike Förster - 079 179 04 21

032 860 12 91 - 2114 Fleurier - kfenergies@bluewin.ch

Juan Yves-Alain

- Chauffage
- Sanitaire
- Ferblanterie
- Couverture

2114 Fleurier - 079 426 29 38

Rue du Grenier 11
2114 FLEURIER

Service Technique
réparation toutes Marques
lave-linge, Lave-vaisselle,
Sèche-linge, Cuisinière,
Réfrigérateur, Congélateur

Tél. 032 861 21 03

- ÉLECTRICITÉ
- TÉLÉMATIQUE
- PARATONNERRE
- ÉLECTROMÉNAGER

Société Electrique du Val-de-Travers SA
Depuis plus de 20 ans, votre spécialiste dans votre région, pour toutes vos installations électriques!

www.sevt.ch / Rue du Preyel 9 - 2108 Couvet / 032 863 12 24

Le P'tit Plus n'a pas pu faire de manifestations, mais il continue ses actions.

Pour nous aider, nous vous proposons, boule de Noël, ours, sac à commissions et le chiffon à lunettes, pour Fr. 5.- ou plus... Passez commande et nous vous livrerons.

info@unptitplus.ch
Tél. 078 724 71 51

Le garage J. Blaser a le plaisir d'annoncer qu'au 1^{er} janvier 2021, l'entreprise sera reprise par A.F. Agritech SàRL représenté par MM. Alexandre Genet et Frédéric Erb, mécaniciens sur machines agricoles et dotés d'une solide expérience.

Nos trois enfants ayant choisi d'autres voies professionnelles, nous avons saisi l'opportunité qui s'est présentée par ces personnes motivées, habitant le Val-de-Travers, prêtes à s'engager afin de pérenniser notre entreprise et assurer la continuité du service à notre clientèle.

Fondé en 1958 par Georges Blaser, le garage a débuté par le commerce d'outils pour l'agriculture et s'est développé dans le marché de tracteurs et machines agricoles.

En 1985, Joël Blaser et son épouse Jacqueline ont poursuivi les activités de l'entreprise. Dans les années 2000, le garage s'est ensuite diversifié dans le marché de machines de forêt et jardin puis dans les tondeuses robotisées.

A.F. Agritech sàRL continuera toutes les activités existantes et élargira le secteur agricole. La transition est engagée depuis juin 2020.

Il est prévu d'organiser une porte ouverte et un apéritif afin de remercier notre fidèle clientèle qui nous a fait confiance durant ces 35 ans et qu'elle puisse faire connaissance avec nos successeurs. Au vu de la situation sanitaire actuelle, la date sera programmée début 2021.

Nous leur souhaitons beaucoup de plaisir et plein succès professionnel.

Jacqueline et Joël Blaser

Garage Ciminello Couvet

ISUZU

Spécialiste Opel

Vente et réparation toutes marques

2108 Couvet - Tél. 032 863 34 78 - garageciminello@bluewin.ch

FLORENCE GIROUD	DANIEL ET ROSE BÄNDI	FRÉDÉRIQUE CLERC-SCHLUB	MARCEL JACOT
CARINE MARTIN	OLIVIER LOUP	OSCAR APPIANI	PIERRE-ANDRÉ ET CÉDRIC PERRET
CLAUDE ET URSULA BOURQUIN	JEAN-LUC ET ERIC ETIENNE	ANAÏS MESSERLI	JOHN BENOIT
ELIANE ET PAUL GERTSCH	MAURO CAMOZZI	CHRISTELLE FARRUGGIO-FUHRER	PAULINE SCHNEEBERGER
GILLES SIMON	PIERRE AUBERT	MARIANNE ET PIERRE-ALAIN ROHRER	

La Vie au Vallon

Notre rubrique « La Vie au Vallon » rencontre toujours autant de succès

Ainsi, pour la cinquième année, il a été décidé de publier un ouvrage recueillant les témoignages parus au cours de l'année 2020, pour le prix de Fr. 20.-. Vous pourrez conserver une trace de ces personnes qui, discrètement, occupent une place majeure dans la réalité quotidienne de la région, contribuant à la qualité de vie du Val-de-Travers, ou en faire un joli cadeau de fin d'année.

De manière à évaluer au plus près le tirage nécessaire, nous ouvrons dès cette semaine les souscriptions.



SOUSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Rue :

Lieu :

Je commande exemplaire(s) de l'ouvrage « La Vie au Vallon », au prix de Fr. 20.- TVA incluse

Sortie prévue pour début décembre.
Les ouvrages sont à retirer, contre règlement, à l'Imprimerie Montandon SàRL, Place-d'Armes 15 - Fleurier - 032 861 10 28 ou à commander par email : info@courrierhebdo.ch (frais de port en plus)

Hommage à Elisabeth Regula Girardier

Le Conseil de Fondation du Parc Girardier a appris la triste nouvelle du décès d'Elisabeth Regula Girardier, survenu le 22 octobre dernier, épouse de feu Gilbert André Girardier, créateur de la Fondation qui porte son nom.

Il est d'usage de dire qu'à côté de chaque grand homme se trouve une femme et rien ne peut mieux résumer la force de présence d'Elisabeth Girardier à l'égard de son mari, qu'elle a soutenu par ses conseils éclairés, son sens des relations, son empathie et son ouverture envers autrui. Elle a encouragé et accompagné cet entrepreneur avisé, volontaire et rigoureux gestionnaire dans l'achat et l'aménagement du Clos Grand Jaques à Môtiers pour le mettre à disposition de toute la population sous l'égide de la Fondation. Celle-ci en est l'unique propriétaire, par donation et porte désormais le nom de Parc Girardier, en hommage à son donateur.

Humaniste engagée, Elisabeth Girardier l'a suivi dans la création par la Fondation du « Prix Girardier Jeunesse et Environnement » accordé chaque année à une initiative menée par des jeunes, en faveur de la protection de l'environnement en Suisse ou à l'étranger.

En été 2019, à l'occasion de la célébration du 20^e anniversaire de la Fondation, Elisabeth Girardier avait prononcé les quelques mots suivants :

« ... Lorsque mon mari a lu, dans le journal régional que la Commune de Môtiers cherchait de l'argent dans toute la Suisse pour sauver le Clos Grand Jaques et faire en sorte qu'il ne soit "bâti", il a envisagé une possibilité de satisfaire son "mal du pays" en aidant la terre de ses ancêtres. Il avait en effet découvert qu'il y avait des Girardier depuis toujours à Môtiers, une famille qui avait aidé Jean-Jacques. Comme la Commune de Môtiers n'avait alors reçu que Fr. 100.-, mon mari s'est mis en rapport avec le vendeur. Mais ce ne fut pas simple de le convaincre de lui laisser le terrain. Cependant, avec son endurance, sa gentillesse et sa finesse, il est parvenu, avec l'aide de son notaire, à constituer une fondation pour faire en sorte que cet endroit demeure vert et jamais construit, donc intact pour toujours. Grâce aussi au soutien désintéressé de M. Benoît, ancien garde forestier, malheureusement plus parmi nous, le parc fait aujourd'hui partie de la vie villageoise de Môtiers. En ce moment, c'est notre fille Viviane Jacqueline Girardier qui poursuit l'œuvre de son père, avec responsabi-

lité, orgueil et amour. Avec le Conseil de Fondation, la Commune de Val-de-Travers, il me semble que c'est un magnifique succès ! (...)

Un mot enfin, mon mari ne s'est jamais senti mécène. Au contraire, il a travaillé durant toute sa vie, sa seule motivation fut de laisser un peu de son amour au pays de ses ancêtres, le Jura, le Val-de-Travers en particulier, afin que cette région rayonne longtemps ! ».

Soulignons enfin qu'elle n'a pas été que l'épouse efficace de ce grand homme, auquel nous avions rendu hommage lors de son décès. Elle a, de son côté et très discrètement, soutenu de manière notable des initiatives dans le domaine du développement durable en Amérique du Sud et dans le sous-continent indien ainsi qu'en Suisse dans le domaine de l'assistance aux oubliés de la croissance.

À Viviane, notre chère présidente, à sa famille et ses proches, les membres de la Fondation du Parc Girardier témoignent par ces quelques lignes de leurs sincères condoléances et s'associent à votre peine.

Jean-Patrice Hofner
Membre fondateur

Romain Mingard brille aux SwissSkills 2020



Romain Mingard, 18 ans, de Couvet, a remporté l'or et l'argent lors des SwissSkills 2020, les championnats suisses des métiers, le week-end dernier à Bürgenstock, dans le canton de Nidwald. L'apprenti ébéniste a décroché la première place dans la catégorie « menuisier CFC » et la deuxième place dans la catégorie « ébéniste CFC ».

Grâce à son excellent résultat, Romain Mingard participera aux championnats du monde WorldSkills 2022 à Shanghai en Chine, une grande première pour le canton de Neuchâtel !

Ces championnats suisses des métiers mettent en lumière l'excellence de la formation professionnelle en mode dual, l'un des fondements de la prospérité de la Suisse, et par là même du canton de Neuchâtel. La valorisation et la promotion de la formation professionnelle duale, auprès des jeunes mais aussi des entreprises, sont d'autant plus

importantes pour développer un marché de l'apprentissage. Il s'agit en effet d'assurer, par la transmission des savoir-faire, la capacité d'innovation, de créativité et de compétitivité.

Hommage à Marcel Bilat



Durant toutes ces années, la famille Bilat vécut au rythme de l'accordéon car Ginette, qui devint son épouse en 1948, et leurs deux enfants Daniel et Ariane ont tous pratiqué brillamment cet instrument ! Dans les années 70, Le Septet Areusia fut créé. Composé de la famille Bilat et du cousin Jean-Louis Franel, il fut rejoint par deux nouveaux membres.

Tout au long de sa carrière musicale, Marcel a eu à cœur de faire évoluer l'accordéon et son répertoire. De faire prospérer « sa » société. Dirigeant ses musiciens d'une main de fer dans un gant de velours !

Et cela leur réussissait plutôt bien ! Areusia ou Le Septet participent à différents concours récoltant des mentions, et remportent le concours fédéral de Riehen dans la catégorie excellence. Ils sont régulièrement enregistrés par la radio romande et passent sur les ondes. Leur réputation n'est plus à faire.

Ils seront même invités en 1974 à représenter la Suisse romande, avec une troupe des Mascaraons de Môtiers, à la Fête nationale du 1^{er} août à Vrin aux Grisons !

Autre fierté pour Marcel ? La belle réussite de sa fille Ariane. Une musicienne de talent qui, en 1972, a remporté le trophée mondial de l'accordéon en Espagne.

Il a œuvré en faisant partie du jury lors de manifestations, et a joué, accompagné de son épouse, avec l'orchestre des professeurs de L'ARMA.

Durant 60 années, secondé par Ginette, il s'est occupé de la formation de la relève de la société. Et ils en ont vu défiler des élèves !

En 1988, pour des raisons de santé, Marcel doit abandonner son poste de directeur. Il se fait remplacer ad intérim jusqu'à la fondation, en 1990, de l'association avec les musiciens de l'Aurore de Couvet. Heureuse initiative qui permettra la survie des deux sociétés jusqu'à la fusion en 2012 sous le nom d'Areusia-Aurore.

Marcel ne délaisse pas pour autant son accordéon et sa société. Il continuera de jouer dans l'orchestre jusqu'à l'âge respectable de 92 ans !

Il nous a quittés le jeudi 29 octobre, à 96 ans, après quelques jours de maladie au home des Charmettes où il résidait en court séjour.

Au nom de tous les élèves et musiciens qui eurent la joie et l'honneur de te côtoyer, nous te disons MERCI Marcel !

Société des accordéonistes
Areusia-Aurore

Né le 22 octobre 1924 à Fleurier, Marcel Bilat y demeurera toute sa vie.

Très jeune, Marcel apprend à jouer de l'accordéon. Et cela devient vite une vraie passion pour lui ! C'est donc tout naturellement, qu'en 1934, il intègre la nouvelle société dirigée par Ami Jeannet : Areusia.

Il fera ses premiers pas de direction aux Verrières, au sein de la société Ondina. Rentrant parfois à vélo, en pleine nuit, avec quatre accordéons sur le dos !

Il suit une formation au sein de l'association suisse des professeurs d'accordéon.

En 1942, Ami Jeannet quitte le Vallon et laisse sa baguette à M. Bilat. Après deux ans comme intérim, il est officiellement nommé directeur d'Areusia en 1944.

le journal de toute une région Abonnement annuel



Vallon : Fr. 60.-
Suisse : Fr. 80.-

Courrier du Val-de-Travers hebdo
Place-d'Armes 15 - 2114 Fleurier

Tél. 032 861 10 28 - redac@courrierhebdo.ch

Val'Action prépare sa deuxième grande vente de Val à prix réduit



Association des commerçants
du Val-de-Travers

Dès le vendredi 13 novembre, l'association Val'Action mettra en vente 2000 billets de 20 Val avec 20 % de rabais. Comme lors de la première vente de printemps qui avait connu un succès retentissant grâce notamment au financement par le challenge sportif CrossLa-Fée et au soutien de la Commune de Val-de-Travers, les Vallonniers pourront à nouveau acquérir des billets de 20 Val au prix de Fr. 16.-/pce dans les 2 points de vente sui-

vants : Le Kiosque de Couvet et la boutique l'Apparente-Aise à Fleurier.

Afin de contenter tout le monde, un maximum de 100 Val (Fr. 80.-) par personne a été défini.

Val'Action tient à remercier dans ce message toutes les entreprises, les sociétés, les particuliers et la Commune de Val-de-Travers, qui nous ont déjà témoigné leur soutien par des achats importants de notre monnaie locale. Dans cette période compliquée et grâce à cette magnifique solidarité, ce sont environ 164'000 Val qui seront en circulation et dépensés uniquement dans nos commerces de proximité cette fin d'année.

Des Val à prix réduit ; tout le monde est gagnant !! Commerçants et consommateurs.

Le comité Val'Action.

Chez Riquet Boucherie
Traiteur
Henri Racine
Grand-Rue 5 - 2105 Travers
Tél. 032 863 13 42 - Fax 032 863 24 38
Civet de cerf Fr. 16.-/kg
du jeudi 12 au mercredi 18 novembre inclus
le goût du vrai

hdv HOTEL DE VILLE
RESTAURANT - BAR
S&P BAR - RESTAURANT
DRIVE-IN
(ou livraison à domicile)
**Vos plats préférés
à emporter ou livrés**
Tous les midis et soirs
Tél. 032 860 14 44
info@saltpepper.ch

fondation du val-de-travers
en faveur des personnes âgées

l'entour(âge)

Le foyer de jour *l'entour(âge)* accueille à la journée des personnes âgées vivant à domicile, désireuses de rompre leur solitude ou de trouver une aide et un soutien pour certaines activités de la vie quotidienne.

foyer de jour



Au foyer de jour l'entour(âge) vous trouverez :

- Un environnement agréable et sécurisant
- Un service personnalisé et adapté
- Des activités individuelles et de groupe
- Un lieu d'échanges et d'écoute
- La possibilité de retrouver ou maintenir une vie sociale
- Un riche catalogue d'activités
- Un partenariat avec les services d'aide et de soins à domicile ainsi que les médecins et les proches

Une question ? • Pour visiter ? • Pour une journée d'essai gratuite ?
Appelez-nous au 032 862 11 88

petits-clos 37 - 2114 fleurier - +41 32 862 11 88 - foyerdejour@lentourage.ch - lentourage.ch

LES SIX-COMMUNES
MÔTIERS

CAFÉ-RESTAURANT

Et on remet ça!
**La chasse à l'emporter
aux Six-Communes !**
Comme si vous y étiez!
Nous vous préparons nos plats de chasse et il vous reste juste à les finaliser chez vous.

Les commandes sont à passer jusqu'à 18h le jour précédent et les plats sont à retirer entre 17h30 et 18h30 et entre 11h15 et 12h les samedi et dimanche
Ou sur rendez-vous

Sachez surtout que nous mettons tout en œuvre pour garantir notre qualité, votre sécurité et votre santé
Prenez bien soin de vous!

Pierre-Alain & Marianne Rohrer
CH-2112 Môtiers
Tél. 032 861 2000 - www.sixcommunes.ch

LES ARCADES CAFÉ-RESTAURANT
032 861 2008
GRENIER 11
2114 FLEURIER

Toujours nos plats à l'emporter
Du lundi au vendredi de 11h30 à 12h30
et possibilité d'être livré
Et sur réservations
Tripes à la neuchâteloise

LABORATOIRE DENTAIRE
Entretien - Rénovation
Réparation de Prothèses Dentaires

M.C Huguenin Technicienne Diplômée
Rue de France 3
CH 1450 Sainte-Croix
079 409 05 25

Entreprise

CORA est en danger et lance un appel à l'aide!

2020 est une année catastrophique pour la santé des personnes ; nous avons tous des proches qui ont été atteints par ce satané virus. La solidarité et le renforcement des liens ont remplacé les poignées de mains, accolades et bises. Cette dignité humaine contribue à ce que nous tenions le coup.

Si humainement, le cap à passer est certes difficile, il l'est encore davantage pour les entreprises : chômage, horaires réduits, licenciements voire fermetures. De telles décisions tombent tous les jours et sont de véritables drames humains, malgré tous les efforts déployés par les collectivités publiques pour leur venir en aide.

CORA n'échappe pas à cette morosité et son déficit 2020 s'annonce abyssal, mettant en péril son existence, si rien n'est entrepris pour y remédier ! Dès l'arrivée de la pandémie en mars, CORA a été amené, dans le respect des directives sanitaires, à suspendre ses activités habituelles :

- Plus de Club de Midi qui réunit à quinzaine une quarantaine de personnes pour cuisiner et partager un repas ensemble.

- Plus d'animations suivies régulièrement par de nombreux férus d'activités créatrices.
- Plus de repas intergénérationnels qui sont de précieux moments entre aînés et enfants.
- Fermeture du café, endroit où il fait bon se rencontrer autour d'un café, tricoter ou encore jouer aux cartes.
- Fermeture du bric-à-brac de mars à août, lieu incontournable pour les amateurs de produits de seconde main et de brocante.
- Permanence sociale à distance ou sur rendez-vous.

Même si ces activités font partie des missions de CORA et sont à ce titre en partie subventionnées, certaines génèrent des revenus qui, dès lors, ont manqué.

Malgré cette morosité, CORA a mis en pratique sa devise « Après aimer, aider est le plus beau verbe du monde ». Avec l'appui financier de la Commune de Val-de-Travers, CORA est venu en aide aux personnes isolées dès le début de la pandémie en mars, en mettant en place un service de courses à domicile. Cette aide à la population a été maintenue et est d'autant plus appréciée,

avec cette deuxième vague. Quelque 300 courses ont été effectuées à satisfaction à ce jour et ont aussi permis à des personnes de sortir quelques minutes de leur isolement.

Ces restrictions ont eu pour effet que les finances de CORA sont en situation très délicate. Le comité met tout en place pour réduire les dépenses mais sa marge de manœuvre est très faible. **Aussi, il a décidé de lancer un cri du cœur auprès des Vallonnières et des Vallonniers : CORA vous aime et a besoin de votre aide ! Faites preuve de générosité pour lui permettre de passer le délicat cap de 2020 ! Chaque franc marquera votre attachement à CORA. Il sera le bienvenu et bien utilisé, soyez-en certains ! MILLE MERCI par avance.**

Nos coordonnées : Compte CORA K008 3310 9, BCN Fleurier, IBAN : CH 85 0076 6000 K008 3310 9

De plus, il est primordial de limiter la casse pour que CORA reparte en 2021 dans ses nouveaux locaux de Patinage 1 sur une saine base financière. Le financement de ces travaux est lui assuré et ce SOS nous donne

l'occasion de réitérer nos remerciements sincères à toutes celles et ceux qui y ont contribué. L'année à venir sera en outre marquée, pour CORA, par un renforcement de son rôle de structure d'insertion socio-professionnelle, activité subventionnée par l'office cantonal de l'aide sociale. Les perspectives sont bonnes, ce qui motive d'autant plus l'équipe de CORA à passer l'obstacle qui se présente aujourd'hui.

Connaissant l'attachement des Vallonnières et Vallonniers à CORA, nous sommes persuadés qu'à l'instar de CORA, vous avez du cœur ! Chacun de nous apporte à sa façon sa pierre à la collectivité du Val-de-Travers.

Prenez soin de vous et au plaisir de vous rencontrer en toute sécurité sanitaire à CORA !

Le président et la directrice de CORA
Alexis Boillat et Kelly Paraiso



Covid-19: communiqué du 6 novembre 2020

Soutiens en faveur des entreprises et des emplois touchés par des mesures de fermeture

Comme il s'y était engagé, le Conseil d'État a fait le point vendredi dernier sur les mesures de soutien à l'économie et à l'emploi. Le gouvernement a notamment donné son aval à la création d'une nouvelle mesure cantonale de soutien aux entreprises dont les activités ont été temporairement interdites par les décisions sanitaires prises au niveau cantonal. Le Conseil d'État enjoint la population et les entreprises à appliquer avec la plus grande rigueur les mesures de précaution, afin de détendre la pression sur le système sanitaire et de rendre possible dans les meilleurs délais une reprise des activités suspendues

Face à la progression alarmante de l'épidémie, le Conseil d'État a dû se résoudre à prendre ces dernières semaines des mesures sanitaires strictes, qui impactent la vie sociale et l'activité économique. Des secteurs ont été mis à l'arrêt dans le but de réduire la propagation du virus. De nombreuses entreprises déjà affaiblies lors du semi-confinement du printemps sont aujourd'hui mises en péril par les nouvelles restrictions, tandis que d'autres connaissent des difficultés liées à l'indisponibilité d'une partie de leur personnel pour cause d'isolement ou de quarantaine. Dans ce contexte, les aides publiques jouent un rôle essentiel pour préserver les entreprises et les emplois.

Réduction de l'horaire de travail

La réduction de l'horaire de travail (RHT) est accessible aux entreprises qui subissent les conséquences directes et indirectes de la crise économique et des mesures sanitaires, aux conditions définies par la Confédération. Elle permet aux entreprises de préserver les compétences et les emplois tout en réduisant leur horaire de travail. Quelque 1300 entreprises représentant environ 20'000 emplois sont à ce jour au bénéfice d'une autorisation, dans une multitude de domaines d'activité. Afin de réduire l'impact du délai de préavis, il est important que les entreprises concernées déposent leur demande auprès du service cantonal de l'em-

ploi sans tarder. Le Conseil d'État a demandé que les conditions d'accès à la RHT soient encore assouplies, en exigeant notamment la couverture des salaires des apprentis dans les entreprises qui subissent une fermeture temporaire. Si contre toute attente la Confédération devait ne pas entrer en matière sur cet aspect, le Conseil d'État envisagera la mise en œuvre d'une solution cantonale.

Allocations pour perte de gain Covid-19

En vertu du droit fédéral, les allocations pour perte de gain (APG) sont accessibles aux indépendants dont l'entreprise est fermée sur décision de l'autorité ou qui sont concernés par l'interdiction des manifestations, ainsi qu'à ceux qui doivent limiter significativement leur activité lucrative en raison des mesures sanitaires (perte de chiffre d'affaires d'au moins 55%). De plus, l'ordonnance a été adaptée le 4 novembre 2020 par le Conseil fédéral, afin d'étendre le droit aux APG aux dirigeants salariés de leur propre entreprise, qui ne peuvent prétendre à la RHT, lorsque cette dernière doit interrompre son activité en raison des mesures sanitaires. Enfin, les APG demeurent accessibles aux personnes qui subissent une perte de salaire ou de revenu en raison d'une mise en quarantaine ou en raison de garde d'enfants. Les APG doivent être demandées auprès de sa propre caisse de compensation AVS.

Nouvelle aide cantonale en faveur des entreprises fermées

Le Conseil d'État a validé la création d'un nouvel outil de soutien cantonal en faveur des entreprises dont l'activité principale est temporairement interdite par les mesures sanitaires prises par le canton. Cela concerne notamment les restaurants, bars, discothèques, fitness ou encore les lieux de divertissement et de culture. Dans ce périmètre, les entreprises qui ont recours à la RHT bénéficieront dès le mois de novembre d'un complément équivalent à 10% de l'indemnité qu'ils perçoivent au titre de la RHT, jusqu'à la levée de l'interdiction d'activité par l'autorité cantonale. Ce soutien cantonal complémentaire aux instruments fédéraux vise à couvrir le délai de carence applicable mensuellement dans le cadre de la RHT, ainsi qu'à contribuer au paiement des charges fixes qui se cachent derrière chaque place de travail. Le mécanisme retenu constitue en outre une incitation directe et concrète à maintenir les contrats de travail durant toute la période de fermeture imposée. En regard des mesures sanitaires en vigueur, le coût de ces nouvelles aides à fonds perdus est estimé à près de 1 million de francs pour le mois de novembre. L'évolution ultérieure des coûts dépendra des mesures prises au plan sanitaire. Le financement est assuré dans le cadre du budget du service de l'emploi, au titre de mesure exceptionnelle en faveur des employeurs.

Deuxième train de mesures en faveur du secteur culturel

Afin de venir en aide au milieu artistique et culturel neuchâtelois, un deuxième train de mesures d'aide prévu jusqu'à fin 2021, cofinancé par la Confédération, le Canton et la Loro, pour une enveloppe totale de 6,4 millions de francs, dont la part cantonale

fait l'objet d'un amendement du Conseil d'État au projet de budget 2021. L'implémentation est actuellement en cours par le service de la culture et la possibilité de déposer les demandes est prévue pour fin novembre. Les entreprises culturelles pourront bénéficier d'indemnités complémentaires à la RHT pour des événements annulés en raison de la pandémie et des mesures prises par l'État pour la stopper. En outre, dans le but de favoriser l'adaptation aux changements radicaux auxquels la pandémie confronte le milieu artistique et culturel, des aides seront octroyées pour soutenir des projets de transformation. Enfin, en ce qui concerne les indépendants travaillant de manière prépondérante dans la culture, ils pourront – en plus des APG – solliciter une aide d'urgence auprès de l'entité Suisse-culture sociale.

Abattement forfaitaire sur les redevances des établissements publics

L'hôtellerie-restauration est très fortement impactée par la pandémie. Afin d'apporter un soutien complémentaire à ce secteur, le Conseil d'État a autorisé le service de la consommation et des affaires vétérinaires à réduire de manière forfaitaire la redevance sur le chiffre d'affaires des établissements publics, à hauteur de 2000 francs par établissement. Ainsi, les établissements soumis à une redevance inférieure à ce montant ne recevront pas de facture, tandis que ceux dont la redevance est supérieure bénéficieront d'un abattement. Dans la mesure où le produit des redevances est alloué à Tourisme neuchâtelois ainsi qu'à la formation du domaine, l'État se substituera pour un montant d'un peu plus de 600'000 francs.

D'autres mesures encore à l'étude

Le Conseil d'État a chargé le service de l'économie de préparer l'implémentation d'un mécanisme de soutien aux « cas de rigueur » s'inscrivant en conformité avec l'ordonnance que le Conseil fédéral prévoit d'adopter le 1er décembre prochain. En regard des documents mis en consultation auprès des cantons par la Confédération, ce mécanisme pourrait être doté d'un montant de l'ordre de 9 millions de francs, dont le financement serait assumé à part égale par la Confédération et le Canton. Par ailleurs, plusieurs mesures sectorielles sont encore à l'étude pour compléter la palette des outils de soutien existants, notamment dans les domaines de la culture et de l'économie de proximité.

Toutes les informations actualisées sont accessibles sur le site www.ne.ch/coronavirus.

Match au loto du TELÉTHON

Comme vous aurez pu certainement le penser, notre match au loto en faveur du Téléthon n'aura malheureusement pas lieu cette année, vu la situation sanitaire que nous vivons actuellement.

Nous espérons pouvoir compter sur votre soutien en 2021 et vous fixons d'ores et déjà rendez-vous le vendredi 3 décembre.

Alors à vos agendas afin d'être parmi nous, pouvoir passer un moment inoubliable dans la joie, la bonne humeur et enfin débarrassés de ce satané virus.

Le corps des sapeurs-pompiers et des bénévoles de Fleurier

Gourrier Val-de-Travers HEBDO

« Soutenez-nous » et vous RECEVREZ UN CALENDRIER (don de Fr. 50.- minimum)

EN CADEAU NOTRE CALENDRIER 2021
14 photographies de la région par © Berger Tam

IBAN CH12 0900 0000 2000 0190 2 - CCP 20-190-2

Calendrier également en vente chez nous
Imprimerie Montandon Sàrl - Place-d'Armes 15 - 2114 Fleurier

Information de dernière minute

Référendum contre la vente des domaines agricoles des Oeillons et de Longeaigue

Aux dernières nouvelles, et malgré la posture surprenante des autorités cantonales refusant de prolonger le délai de récolte de signatures en raison de la pandémie, il semblerait que le comité référendaire ait atteint les chiffres permettant à ces deux référendums d'aboutir :

Les Oeillons : 954 signatures
Longeaigue : 918 signatures
(Situation au 10 novembre à 20h00)

La rédaction reviendra sur cet objet dans une prochaine édition !

Les Verts

Une candidature féminine au Conseil communal

En la personne de Marie-France Vaucher, les Verts de Val-de-Travers souhaitent présenter une candidature compétente et féminine lors de la prochaine nomination du Conseil communal.

Portant avec conviction et détermination des valeurs écologiques et sociales, cette candidature se veut une alternative provenant de « petites formations », telles que Les Verts et AGORA. Elle ambitionne également de permettre une bien meilleure représentativité, en désignant une femme aux compétences largement reconnues parmi les futurs membres de l'exécutif communal.

Membre du Conseil général depuis 2012, elle a été la mieux élue sur la liste des Verts cet automne.

Ses connaissances approfondies du fonctionnement des autorités cantonales et communales, son esprit de synthèse et sa capacité de rassembler au-delà des considérations partisans, sa volonté de dégager une vision politique cohérente, ainsi que son efficacité seront certainement des atouts précieux pour servir les intérêts de la Commune.

Les Verts
Section Val-de-Travers

Remerciements des Vert'libéraux

Le Parti des Vert'libéraux du Val-de-Travers tient à adresser ses sincères remerciements aux habitants de la région pour leur participation lors des élections communales du 25 octobre. La période de campagne a permis aux trois candidats et aux membres du parti de rencontrer des personnes engagées pour l'avenir de la commune et ainsi avoir de nombreux échanges riches et stimulants.

La section soutiendra avec ferveur son élu au Conseil général, Vincent Casaubon, durant ces quatre années à venir afin de tenir

les engagements du PVL pour une commune économiquement et écologiquement saine.

PS : si vous souhaitez rejoindre notre belle équipe au sein du PVL Val-de-Travers, n'hésitez pas à vous rendre sur le site internet www.ne.vertliberaux.ch/sections/section-valdetravers.html ou nous contacter via notre page Facebook « vert'libéraux Val-de-Travers ».

Le PVL encourage la population à accepter l'initiative pour des multinationales responsables le 29 novembre !

Parti socialiste

Candidatures au Conseil communal

Faisant suite à son assemblée générale du 6 novembre dernier, le PSVdT a le plaisir de présenter ses deux candidats pour le Conseil communal. En effet, le PSVdT relève que l'élection du Conseil général a montré la satisfaction de la population à l'égard du Conseil communal, puisque les membres de l'exécutif sortants ont réalisé les meilleurs résultats de leurs listes respectives. Le PSVdT y voit non seulement une reconnaissance quant au travail effectué, mais aussi une attente de stabilité quant à la composition du

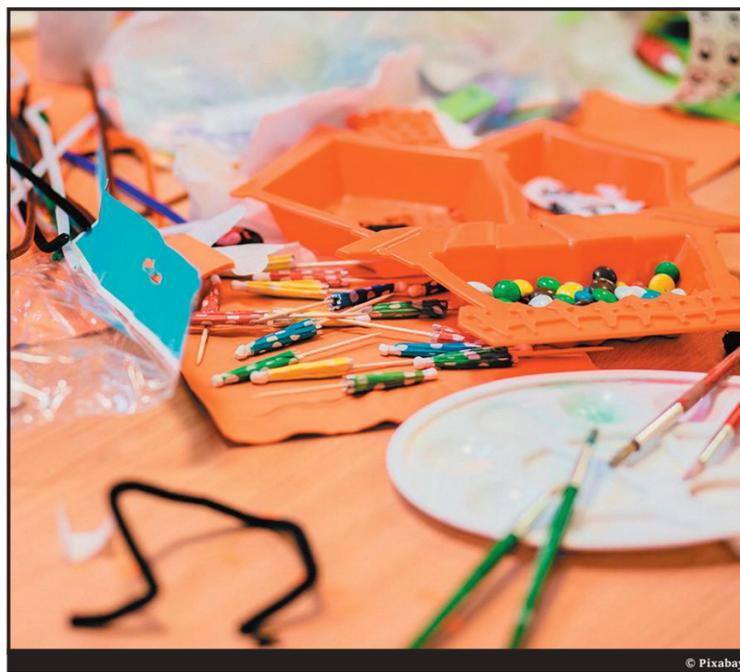
Conseil communal, en place depuis la naissance de Val-de-Travers.

Deuxième parti de la commune avec 10 sièges au Conseil général, le PSVdT proposera deux candidats pour le Conseil communal, soit Frédéric Mairy, conseiller communal depuis 2013, et Eric Sivignon, désigné par l'assemblée générale tenue le 6 novembre. Il soutiendra par ailleurs les trois conseillers communaux PLR, candidats à leur succession.

Accueil extrafamilial

Appel aux volontaires pour faire face à la pénurie de personnel

Pour faire face à la pénurie de personnel dans les structures d'accueil pré- et parascolaire, le service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ), par son office des structures d'accueil extrafamilial et des institutions d'éducation spécialisée (OSAE), lance un appel aux personnes formées dans le domaine de l'accueil extrafamilial des enfants, en activité ou non, en les invitant à se mobiliser pour venir renforcer temporairement les structures les plus touchées.



L'aggravation de la pandémie de Covid-19 dans le canton de Neuchâtel met une pression importante sur le personnel des structures d'accueil extrafamilial pré- et parascolaire. En particulier, les absences croissantes du personnel éducatif malade ou mis en quarantaine ont des répercussions importantes sur les collaborateurs encore en place. À la fatigue et au stress lié à la pandémie vient s'ajouter le risque de devoir procéder à la fermeture des

structures d'accueil extrafamilial par insuffisance de personnel.

Afin d'éviter ce scénario susceptible de créer d'importantes difficultés au sein des familles qui recourent à l'accueil extrafamilial pour leurs enfants, l'office des structures d'accueil extrafamilial et des institutions d'éducation spécialisée (OSAE) lance un appel à toute personne formée dans le domaine. En particulier, il sollicite les personnes en activité ou non, au bénéfice d'une formation dans le domaine de l'enfance ou de la petite enfance, à se mobiliser. Le but de la démarche proposée est de venir renforcer temporairement les équipes en place et éviter ainsi le risque d'une soudaine limitation drastique des places d'accueil à disposition de la population neuchâteloise en lien avec les mesures de protection liées à la pandémie.

VOUS AVEZ UNE INFO
TYPIQUEMENT
RÉGIONALE?
CONTACTEZ-NOUS!

Toutes les informations
rédactionnelles
paraissent gratuitement!

Comment apporter votre aide

Le personnel formé dans le domaine de l'accueil extrafamilial et désirant se rendre disponible peut s'annoncer en prenant contact par courriel à l'adresse : OSAE.RH@ne.ch. Les professionnels du domaine sont invités, lors de cette prise de contact, à indiquer leurs expériences, leur niveau de formation (la mise à disposition d'un Curriculum vitae est bienvenue) et leurs disponibilités en temps et en couverture géographique. Après analyse des dossiers, l'OSAE disposera d'un « pool de remplacement » lui permettant de mettre directement en contact les structures ayant manifesté leur besoin en personnel supplémentaire avec les personnes prêtes à s'engager. La rémunération sera conforme à la politique salariale des structures d'accueil extrafamilial concernées.

Par cette mesure le service de protection de l'adulte et de la jeunesse entend améliorer la capacité en ressources humaines des structures d'accueil extrafamilial pour mieux faire face au pic épidémique actuel et pour éviter leur fermeture dans un contexte déjà difficile.



ILS SONT
SORTIS
POUR...

Service de défense
incendie et de secours

Les sapeurs-pompiers du SDIS sont sortis le :

Mardi 2 novembre : à 12 h 19, à Couvet, pour l'extinction de véhicules légers en feu.

Croix-Rouge neuchâteloise

Élection de Baptiste Hurni à la présidence

Baptiste Hurni a été élu à l'unanimité à la présidence de la Croix-Rouge neuchâteloise (CRNE). Les membres du comité, tous candidats à leur réélection, ont été réélus.

En raison de la pandémie, l'assemblée générale de la Croix-Rouge neuchâteloise (CRNE) s'est tenue par voie de circulation. L'ordre du jour prévoyait l'élection de la présidence ainsi que des membres du comité. Après huit années de présidence, Yves Scheurer arrivait à la limite du mandat possible selon les

statuts de la CRNE. Baptiste Hurni, jusque-là vice-président, a été élu président. Une continuité logique dans l'engagement de M. Hurni pour la Croix-Rouge

Né en 1986 à Neuchâtel, Baptiste Hurni a grandi dans le Littoral neuchâtelois puis au Val-

de-Travers. D'abord engagé dans la section du Vallon de la Croix-Rouge, il a participé à sa fusion avec la section du Littoral dont il a rejoint le comité. Par la suite, il s'est impliqué dans la fusion de la Croix-Rouge neuchâteloise dont il a été élu vice-président dès sa création et jusqu'à aujourd'hui, à savoir depuis huit ans. Sa fonction de président de la Croix-Rouge neuchâteloise a débuté le 1^{er} novembre.



LETTRES OUVERTES

Recours déposé contre l'antenne 5G du Signal

Nous avons le plaisir de vous informer qu'un recours a été déposé ce lundi 9 novembre contre la modification de l'antenne 5G du Signal !

Nous remercions encore vivement les 314 personnes qui nous ont soutenus par leur signature contre ce projet ainsi que celles qui ont d'ores et déjà versé un don.

Cependant nous avons encore besoin de vous toutes et tous car nous devons certainement poursuivre notre démarche.

La cause que nous défendons est on ne peut plus citoyenne ! Car l'augmentation conséquente du Rayonnement non ionisant induit par le nombre croissant de nouvelles antennes ou celles mises à jour en 5G peut impacter tout un chacun.

Il est à noter que l'antenne des Roberdes, située près des Creuses au sud de Fleurier, a été tout récemment activée en 5G. Le RNI de cette antenne est classifié comme moyen en 2G, fort en 3G et 4G, et depuis peu également fort en 5G, selon le site de l'Ofcom !

Des antennes seront installées à de nombreux endroits dans nos villages et contrées si nous ne faisons rien, si nous ne poursuivons pas nos mobilisations citoyennes.

À la suite des oppositions qui ont été levées, le recours déposé est l'un des seuls moyens à disposition pour agir concrètement contre ce déploiement.

Soyons conscients qu'une fois les antennes posées, il sera trop tard pour se mobilliser. C'est vraiment maintenant que nous avons besoin de vous.

Chaque don est précieux si minime soit-il. D'avance un grand MERCI !

Nous vous rappelons le compte IBAN CH36 8080 8002 4007 6827 4 - Banque Raiffeisen au nom de Dominique Lamy, rue du Pasquier 1, 2114 Fleurier avec mention « Don contre la 5G au Signal et ailleurs dans le Vallon » ou par CCP 12-9772-0 de la Raiffeisen.

Nous vous tiendrons bien sûr au courant des résultats de notre recours.

Pour le collectif :
Dominique Lamy, Elisabeth
et Stéphane Cattin

Faites preuve d'humanité le 29 novembre !

Les votations du 29 novembre nous paraissent composer un ensemble intéressant. En effet,

toute deux abordent le même thème éthique : est-il moral de provoquer la souffrance d'autrui pour en retirer un avantage ? La réponse est bien entendu négative si l'on se réfère aux humanistes, aux philosophes et à la plupart des religions. Connaissez-vous beaucoup de parents qui éduquent leurs enfants en leur disant : « Vas-y, si tu peux lui piquer sans risque son jouet, n'hésite pas ! » Au vu du livret explicatif du Conseil fédéral, une majorité de nos élus du Conseil national comme du Conseil des États estiment pourtant que vendre des armes de guerre ou implanter dans les pays les plus pauvres des usines hors-la-loi (selon les normes suisses), cela n'a rien d'immoral. À leurs yeux, leur propre intérêt, même si celui-ci n'a rien de vital, relègue aux oubliettes les victimes des marchands d'armes et des multinationales. Ces gens ne sont assurément ni philosophes ni chrétiens et dépourvus d'humanité. Ce sont d'avidés prédateurs, des aliénés du profit. Leur égoïsme prime sur tout, quelles que soient les conséquences écologiques ou les souffrances infligées.

Comptez-vous vraiment sur cette sorte d'individus pour défendre vos valeurs ?

Patrick et Pangoaté Auderset,
Plancemont 120

**VOUS AVEZ UNE INFO
TYPIQUEMENT
RÉGIONALE ?
CONTACTEZ-NOUS !**

Toutes les informations
rédactionnelles
paraissent gratuitement !

Bleu de Chine Galerie ouverte

Contrairement au communiqué paru jeudi dernier dans le Courrier du Val-de-Travers hebdo faisant état de la fermeture des galeries d'art, l'arrêt du Conseil d'État neuchâtelois concernant les mesures prises contre l'épidémie de Covid-19 (version du 2 novembre 2020) apparente les galeries d'art aux commerces et établit que celles-ci peuvent ouvrir pour un nombre limité de personnes comme c'était le cas jusqu'à maintenant. La surface de la galerie permet d'accueillir 16 personnes en même temps (1 personne/8 mètres carrés).

La galerie Bleu de Chine est ouverte à la population aux horaires indiqués, soit du vendredi au dimanche de 15 h à 18 h et sur rendez-vous, par courriel (ioset@bluewin.ch) ou par tél. au 032 861 28 87 ou 077 422 22 28.

Le Croqu'art du dimanche 15 novembre est annulé mais les artistes seront présentes et la galerie ouverte également ce jour-là de 11 h 30 à 13 h 30.



Photographie prise le jour du vernissage avec, de gauche à droite, May-Lucy Süess, Aline Schumacher-Oud'art et Olivia Melchior.

VOLLEYBALL LNA



PIZZA FUN Repas à domicile
032 861 44 00

garages hotz
Tel. 032 864 61 61
www.garages-hotz.ch

VOLLEYBALL - LIGUE NATIONALE A

Dimanche 15 novembre 2020, à 17 h 30
espaceVal - Couvet

Groupe E Valtra reçoit Kanti Schaffhausen

Match à huis clos, retransmission gratuite en Live
sur la page Facebook du VBC Valtra

Plus d'infos sur www.vbcvaldetravers.ch



COMMUNE DE
VAL-DE-TRAVERS



Fin de la quarantaine pour Valtra



Au 1^{er} plan, Lauriane Quiot (maillot N° 1)

© Hervé Roy

À la suite d'un cas positif de Covid-19 au sein de son contingent, l'équipe de Groupe E Valtra a dû observer dix jours de quarantaine.

Cette période de confinement prenant fin ce lundi, Luiz Souza et ses joueuses se remettront immédiatement au travail dans la perspective du prochain match.

Pour rappel, les Vallonnières n'ont pas disputé le moindre match depuis le 17 octobre après les annulations des rencontres contre Genève, Toggenburg, Lugano et NUC.

Autant dire que Lauriane Quiot et ses coéquipières attendent le retour à la compétition avec impatience.

Prochain match dimanche 15 novembre contre Kanti Schaffhausen à l'EspaceVal à Couvet. Coup d'envoi à 17 h 30.

Match à huis clos, retransmission gratuite en live sur la page Facebook du VBC Valtra.

COURSE À PIED



Course autour du lac de Neuchâtel



Départ avec le 60 % du peloton !

Samedi dernier, Julia et Christian Fatton ont participé à la 3^e course autour du lac de Neuchâtel de 93 km.

Annulée une fois faute de participants, elle devait en refuser pour cette

édition puisque le nombre autorisé de coureurs était de 5.

Le départ a été donné à la place du Port et les coureurs devaient tourner dans le sens des aiguilles d'une

montre autour du lac de Neuchâtel, au plus court. Le parcours n'était pas balisé, mais un plan et un descriptif pour quelques passages clés étaient remis aux coureurs.

Un seul ravitaillement était organisé à l'entrée d'Yverdon après 55 km.

La météo et la température étaient agréables, de même que le parcours très souvent loin des voies de circulation.

Par ces temps de restrictions de toutes sortes, les coureurs étaient contents de pouvoir participer à une compétition.

Résultats : 1. Julia Fatton, 9 h 32 - 5. Christian Fatton, 13 h 13.